



DECAPANT UNIVERSEL

PERIMETRE

Quand le bâtiment va !



DKP 16

PROPRIETES

DKP 16 est un produit destiné au **décapage de tout support**. Il peut être employé pour **éliminer** n'importe quel type de salissures.

DKP 16 s'utilise pour :

- Le **décapage du ciment** sur des surfaces métalliques (brouettes, bétonnières, outils...) et sur les **boiseries**.
- Le **décapage des carrelages** après pose, pour éliminer le voile blanc sur terre cuite, tomme, grès, etc...
- Le **décapage des sols** avant chapes.
- Le **décapage des pierres et enduits** envahis par les mousses et divers champignons.
- L'**élimination des traces de rouille** sur tout support.
- Le **dérochage des sols ciments** à rendre rugueux.
- L'**élimination du tanin** du bois.
- L'**élimination des efflorescences** pouvant apparaître après le séchage des enduits monocouches.

MISE EN ŒUVRE

DKP 16 s'applique à la brosse, au pinceau ou bien en pulvérisation.

Dans le cas de décapage très **difficile**, il est recommandé d'utiliser le **produit pur**.

Dans la plupart des cas, **DKP 16 s'emploie dilué avec de l'eau**.

La dilution est à déterminer en fonction de l'importance du décapage ou du nettoyage à effectuer.

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne youtube
« Périmètre Société »

A titre d'exemple :

- Décapage **ciment** sur matériel : **DKP 16 PUR**
- Décapage **carrelage** : 1 L de **DKP 16** pour 5 à 6 L d'eau
- Décapage **enduit** : 1 L de **DKP 16** pour 3 L d'eau.
- Elimination des **efflorescences** : 1 L de **DKP 16** pour 10 L d'eau.

Après chaque application, **rincer à l'eau claire** pour neutraliser l'effet du produit.

IMPORTANT : Sur les enduits de façade et les pierres naturelles, humidifier le support avant application de **DKP 16**. Eviter de laisser le produit trop longtemps au contact du support, **rincer immédiatement à grande eau**.

DKP 16 étant un **produit agressif**, il est impératif de **vérifier la sensibilité du support** au produit.

ATTENTION : **DKP 16** dégage des **vapeurs corrosives** et ne doit donc être utilisé qu'à très faible concentration (1 pour 10 litres d'eau) à l'intérieur.

SECURITE D'EMPLOI



GHS05



GHS07

H290 : Peut-être corrosif pour les métaux

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne pas faire vomir

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 : Eliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Produit à usage strictement professionnel. Risque de réaction chimique dangereuse. Eviter absolument le contact ou le mélange avec d'autres produits chimiques (entre autres avec le chlore). Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison DLU 1 AN 02/06/2022